



4 rue Schlumberger
68200 MULHOUSE
Tél : 03 89 33 20 00
Fax : 03 89 59 59 98
Email : contact@issm.asso.fr
Site internet : www.issm.asso.fr



3 rue Sédillot BP 44
67065 STRASBOURG
Tél : 03 88 21 19 90
Site internet : www.estes.fr

**DOSSIER D'INSCRIPTION
SELECTION COMPLEMENTAIRE 2017
FORMATION D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL**

**EPREUVE ECRITE DU 22/08/2017 de 9 H 30 à 12 H 30, à MULHOUSE
Commune pour les 2 organismes de formation : ESTES et ISSM**

La date limite d'inscription aux épreuves (écrite et orale) est fixée au **samedi 12/08/2017**, cachet de la poste faisant foi en y joignant les pièces demandées. **Le dossier d'inscription est à renvoyer à l'ISSM, 4 rue Schlumberger, 68100 MULHOUSE.**

Pour l'ÉCRIT : une **convocation** vous sera **envoyée par mail** le **21/08/2017**

Pour l'ORAL : une **convocation** vous sera **envoyée par mail** le **23/08/2017** pour les épreuves fixées les 24 et 25/08/2017.

Toutes les rubriques du présent dossier sont à renseigner de façon obligatoire. Une lettre de motivation (2-3 pages dactylographiées) en 2 exemplaires est à joindre au présent dossier : un dossier incomplet ne sera pas pris en compte et ne fera l'objet d'aucun remboursement.

ETAT CIVIL

Mr Mme

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Tél. :

Portable :

Adresse :

Courriel :@.....

(Veuillez vérifier régulièrement vos spams)

SITUATION FAMILIALE : Célibataire Marié(e) Autre :

NIVEAU D'ETUDES – DIPLOMES

Vous devez impérativement cocher une de ces cases pour pouvoir valider votre inscription aux épreuves d'admission. Les pièces justificatives vous seront demandées lors de l'admission définitive.

Examen de niveau D.R.D.J.S.C.S. de : Année d'obtention :

Diplômes obtenus (indiquez l'année d'obtention) :

BAC Année : Série :

D.A.E.U. Année :

Licence 1 Année :

Licence 2 Année :

Licence 3 Année :*(voir page 4)

Autres (à préciser) :
.....

Diplômes du Secteur Social (indiquez l'année d'obtention) :

Moniteur-Educateur Année :

Educateur Technique Spécialisé Année :

Délégué à la tutelle aux prestations sociales Année :

Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale Année :

Autres (à préciser)
.....

ACTIVITES PROFESSIONNELLES ANTERIEURES : (emploi - employeur - lieu - durée)

-
-
-
-

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

.....
.....

ETABLISSEMENT CHOISI POUR LA FORMATION : Indiquer impérativement un ordre de priorité (1 / 2)

ISSM

ESTES

Modalités d'inscription

Inscription uniquement par courrier auprès de l'ISSM
A joindre à l'inscription : chèque de paiement pour l'épreuve écrite et lettre de motivation en 2 exemplaires.
 Paiement pour l'oral le jour de l'épreuve.

Coût de la sélection écrite : 75 euros
Coût de la sélection orale : 150 euros

En cas d'absence à l'épreuve écrite, la somme versée reste acquise à l'établissement.

☞ Les résultats de l'écrit seront disponibles le mercredi 23 août 2017 à 14h, affichés à l'accueil des 2 organismes ESTES et ISSM et envoyés par courriel le jour-même.

J'atteste sur l'honneur

- l'exactitude des données renseignées
 - avoir pris connaissance
 - du document « règlement relatif au dispositif d'admission complémentaire ASS 2017-2018 »
 - des règlements d'admission des deux établissements
 - des conditions de prise en charge des frais de formation par la Région Grand Est
- Ces documents sont consultables et téléchargeables sur les sites de l'ESTES et de l'ISSM
- avoir été informé(e) des dates et délais impartis à respecter.

Le non-respect de ces conditions annule l'inscription au concours.

- autoriser l'ISSM et l'ESTES à diffuser les résultats sur leur site internet : Oui Non

Fait à le

Signature :

Ci-après une partie de la liste des titres admis en dispense du Baccalauréat autorisant à se présenter aux épreuves d'admission dans les établissements de formation d'assistant de service social et d'éducateur spécialisé (établie en application de l'arrêté du 25 août 1969, modifié) :

- DE JEPS
- Brevet de technicien agricole et brevet de technicien agricole féminin par le Ministère de l'Agriculture
- Brevets de technicien créés en application du décret du 19 février 1952 ou du décret n°59-57 du 06 janvier 1959 (article 34)
- Brevets de technicien supérieur délivrés par le Ministère de l'Education Nationale (article 35 du décret n°59-57 du 6 janvier 1959)
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Moniteur Educateur
- Certificat d'études d'arts plastiques délivré par une école nationale, régionale ou municipale d'art
- Certificat d'initiation plastique délivré par une école nationale, régionale ou municipale d'art
- Certificat de Capacité d'Aide-Orthoptiste
- Certificat de capacité en droit obtenu avec une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble de deux examens
- Certificat de fin d'études du premier cycle délivré par l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs
- Certificat national de compétence de délégué à la tutelle aux prestations sociales
- Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur
- Diplôme d'Etat d'Educateur technique spécialisé
- Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute
- Diplôme d'Etat d'Infirmier
- Diplôme d'Etat d'Infirmier psychiatrique
- Certificat national de compétence de délégué à la tutelle aux prestations sociales
- Diplôme d'Etat de Technicien en laboratoire d'analyses médicales
- Diplôme d'Etat de Manipulateur en électroradiologie médicale
- Diplôme d'Etat de Masseur-kinésithérapeute
- Diplôme d'Etat de Pédicure-Podologue
- Diplôme d'Etat de Psychomotricien
- Diplôme d'Etat de Puéricultrice
- Diplôme d'Etat de Sage-femme
- Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale.

N.B. : Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admission

- les candidats titulaires des Diplômes d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants, d'Educateur Spécialisé, d'Educateur Technique Spécialisé et de Conseiller en Economie Sociale et Familiale
- les lauréats de l'Institut de l'Engagement (Service civique), sous conditions de diplôme permettant l'inscription à la formation d'Assistant de Service Social
- *- les étudiants inscrits en 3^{ème} année de Licence de Sociologie « Mention Développement Social » de l'Université de Strasbourg ou titulaires du diplôme.

Attention ! Les candidats dispensés de l'épreuve écrite doivent impérativement envoyer leur dossier d'inscription pour le samedi 12/08/2017